

# Taux de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)

Nom	Taux de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description	Taux brut de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)
Interprétation	Un faible taux est souhaitable.
Dimension du cadre de PSS	Résultats du système de santé : Améliorer l'état de santé des Canadiens
Nature des besoins	Sans objet
Couverture géographique	Ensemble des provinces et des territoires
Niveau de déclaration et désagrégation	National, Provincial et territorial, Régional
Résultats de l'indicateur	<a href="https://apps.cihi.ca/mstrapp/asp/Main.aspx?Server=apmstrextpri_i&amp;project=Quick%20Stats&amp;uid=pce_pub_fr&amp;pwd=&amp;evt=20480">https://apps.cihi.ca/mstrapp/asp/Main.aspx?Server=apmstrextpri_i&amp;project=Quick%20Stats&amp;uid=pce_pub_fr&amp;pwd=&amp;evt=20480</a>

## Identification de l'indicateur

Nom	Taux de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description et calcul de l'indicateur	
Description	Taux brut de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes) Taux = (Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est entre 500 et 2 499 grammes inclusivement) / (Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est égal ou supérieur à 500 grammes) x 100
Calcul : description	Unité d'analyse : patient ayant obtenu son congé d'un établissement de soins de courte durée
Calcul : affectation géographique	Lieu de résidence
Calcul : type de mesure	Taux - Taux par 100
Calcul : ajustement	Aucun
Calcul : méthode d'ajustement	Sans objet

### Description :

Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est égal ou supérieur à 500 grammes

### Inclusions :

Codes de naissance à l'hôpital, CIM-10-CA :

– Le code de diagnostic Z38.0, Z38.3 ou Z38.6, peu importe sa position.

### Exclusions :

1. Enregistrements autres que de nouveau-né
2. Donneurs décédés
3. Poids inférieur à 500 grammes
4. Poids à la naissance non valide (poids = case vide, 0000, 0001 ou ZZZZ)
5. Codes d'avortement ou de naissance hors hôpital, CIM-10-CA :

– Le code de diagnostic P96.4, Z38.1, Z38.2, Z38.4, Z38.5, Z38.7 ou Z38.8 est saisi dans n'importe quel champ de diagnostic.

### Description :

Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est entre 500 et 2 499 grammes inclusivement

### Inclusions :

Poids inférieur à 2 500 grammes

### Exclusions :

Identiques aux exclusions pour le dénominateur (le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur)

## Contexte, interprétation et points de référence

Le faible poids à la naissance peut accroître la durée du séjour à l'hôpital et le coût des soins de santé. Au cours des exercices, ces taux continuent de varier entre les provinces et territoires. Ainsi, cet indicateur permet d'informer les planificateurs

**Justification** gouvernementaux, les responsables de l'élaboration des politiques, les décideurs du système de santé, les dispensateurs de soins, les patients et le grand public. Il peut également contribuer à sensibiliser le public et permettre d'établir des comparaisons entre les taux canadiens et ceux d'autres pays.

**Interprétation** Un faible taux est souhaitable.

**Dimension du cadre de PSS** Résultats du système de santé : Améliorer l'état de santé des Canadiens

**Nature des besoins** Sans objet

**Objectifs et points de référence** Sans objet

**Références** Sans objet

**Disponibilité des sources de données et résultats**

**Sources des données** BDCP, BDMH, MED-ÉCHO

**Type d'année :**

Exercice

**Années de données disponibles** **Première année de données disponibles :** 2001

**Dernière année de données disponibles :** 2017

**Couverture géographique** Ensemble des provinces et des territoires

**Niveau de déclaration et désagrégation** National, Provincial et territorial, Régional

**Mise à jour des résultats**

**Fréquence de mise à jour** Chaque année

**Résultats de l'indicateur** **Outil Web :** Statistiques éclair  
**URL :** [https://apps.cih.ca/mstrapp/asp/Main.aspx?Server=apmstrextpri\\_i&project=Quick%20Stats&uid=pce\\_pub\\_fr&pwd=&evt=2048C1D38A0](https://apps.cih.ca/mstrapp/asp/Main.aspx?Server=apmstrextpri_i&project=Quick%20Stats&uid=pce_pub_fr&pwd=&evt=2048C1D38A0)

**Mises à jour** Depuis 2015-2016, les résultats à l'échelle nationale incluent les non-résidents du Canada.

**Énoncé de qualité**

Afin de produire une estimation plus stable des taux, seules les données des régions comptant au moins 75 000 habitants (pour les exercices de 2001-2002 à 2005-2006) ou 50 000 habitants (pour les exercices de 2006-2007 à 2014-2015) ont été présentées. L'instabilité des taux et la sous-déclaration des données ont également entraîné la suppression de données. Depuis 2015-2016, les régions ne sont plus supprimées en fonction de la population. La méthodologie de suppression suivante est plutôt utilisée :

**Mises en garde et limites**

a) Suppression aux fins de protection de la vie privée : Une règle de suppression est appliquée à tous les résultats d'indicateurs cliniques afin de protéger la vie privée. Les numérateurs et dénominateurs se situant entre 1 et 4 sont supprimés.

b) Suppression de résultats instables : Les résultats instables sont également supprimés. De façon générale, il s'agit de résultats dont le dénominateur se situe entre 1 et 49.

Depuis 2006-2007, l'ensemble des provinces et des territoires soumettent leurs données selon le système de codification de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10<sup>e</sup> version, Canada (CIM-10-CA) et de la Classification canadienne des interventions en santé (CCI); pour cette raison, les taux canadiens ne sont fournis qu'à compter de 2006-2007.

**Problèmes relatifs à l'établissement des tendances**

Les résultats sont présentés en fonction de la région de résidence des patients et non de l'établissement où l'hospitalisation a eu lieu. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard et de chacun des territoires, l'ensemble de la province ou du territoire constitue une région. En Nouvelle-Écosse et en Alberta, les régions sanitaires ont changé au fil du temps. Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP/FCCP+) a servi à faire le rapprochement entre les patients et leur région de résidence.

Depuis 2015-2016, les résultats à l'échelle nationale incluent les non-résidents du Canada.

Le Nunavut n'a pas soumis de données à l'ICIS en 2002-2003.

Les données de 2004-2005 de la Région 6 du Nouveau-Brunswick ont été supprimées en raison d'une soumission incomplète. Par conséquent, les données de cette région sont exclues du taux de la province. Les données de 2006-2007 et 2008-2009 de la région de Peace Country de l'Alberta ont également été supprimées en raison d'une soumission incomplète.

Les données du Nunavut pour 2016-2017 sont incomplètes; les résultats des indicateurs ont donc été supprimés.

**Commentaires** Sans objet